

RAPPORT MORAL 2018

Le président remercie tout d'abord le Parc naturel régional de Lorraine et ses partenaires pour leur invitation et leur excellente organisation de ce 10^{ème} séminaire Ramsar à Metz.

Le président rappelle les événements majeurs que l'association a connus en 2018 :

Evènements marquants de l'année écoulée	Objectif(s) de développement durable associé(s)
<p><u>Coordination de la Journée Mondiale des Zones Humides et co-organisation de la journée de lancement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Depuis 2015, l'association Ramsar France est en charge de la coordination nationale de la Journée Mondiale des Zones Humides. Cette année, la journée de lancement a eu lieu à Rhinau (Bas-Rhin) sur le site Ramsar transfrontalier du Rhin supérieur / Oberrhein. L'association a co-organisé cet évènement en partenariat étroit avec la région Grand Est. Plus de 100 personnes ont participé à cet évènement le 2 février 2018, axé autour de la coopération transfrontalière. 	
<p><u>Catégorie "zone humide" au concours prairies fleuries</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le Concours Général Agricole « Pratiques agro-écologiques – prairies et parcours » a lieu chaque année. L'association Ramsar France participe depuis 2015 au comité d'organisation, relaie l'appel à candidatures afin d'avoir des candidats pour une catégorie « zones humides » lors de la remise de prix. Cette année encore, un prix spécifique pour la catégorie « zone humide » a été décerné - à un agriculteur du site Ramsar du « Marais de la Grand Brière et du Brivet » -, mettant ainsi en avant la spécificité de ces milieux et leur utilité. 	 
<p><u>Rencontre inter-sites expérimentaux « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Suite à la publication du rapport conjoint du CGEDD et du CGAER sur l'élevage extensif en zone humide, les trois sites pilotes (dont deux sites Ramsar) se sont réunis afin de présenter la démarche de travail et les actions à mener. 	 
<p><u>Labellisation de quatre « villes Ramsar »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'association a relayé l'appel à candidature, en lien avec le ministère de la transition écologique et solidaire. Après examen d'un comité national, quatre candidatures ont été transmises au secrétariat de la convention de Ramsar. Le comité consultatif indépendant, puis le comité permanent de la convention de Ramsar ont validé la labellisation de 18 villes au niveau mondial en tant que « ville accréditée par la convention de Ramsar ». Parmi elles, les quatre françaises : Amiens, Courteranges, Pont-Audemer, Saint-Omer. Sont également labellisées : 6 villes chinoises, 4 villes coréennes, et 1 ville pour chacun des pays suivants : Hongrie, Madagascar, Sri Lanka, Tunisie. Une cérémonie officielle a eu lieu lors de la COP13 (octobre 2018, Dubaï). 	 

<p><u>Mission parlementaire pour la préservation des zones humides</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le 3 août 2018, le Premier Ministre Edouard Philippe a confié à Madame Frédérique Tuffnell, députée de Charente-Maritime, et à Monsieur Jérôme Bignon, sénateur de la Somme et Président de l'association Ramsar France, une mission pour la préservation des zones humides. Ils sont assistés pour ce travail de Jean-Pierre Thibaut, du CGEDD (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire). L'objectif est de faire un état des lieux de la situation, et d'imaginer et de mettre en œuvre les outils adaptés pour la reconquête de ces milieux avec un premier objectif d'arrêt de perte nette. Pour cela, les parlementaires doivent identifier les points de blocage et incohérences entre les différentes politiques nationales, proposer une meilleure articulation entre les différents acteurs et inventer, le cas échéant, de nouveaux leviers législatifs, réglementaires ou financiers à mettre en œuvre, afin d'assurer une véritable inversion des tendances. 	<p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> 
<p><u>Labellisation de deux nouveaux sites Ramsar</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Marais de Sacy</i>, labellisé le 9 octobre 2017. Une journée de labellisation locale a eu lieu le 2 décembre 2017, en présence du président de l'association, du préfet et de la région Hauts-de-France. <i>Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre</i>, labellisé le 18 décembre 2017. Le diplôme a été remis par le représentant Europe de la convention de Ramsar au président de Ramsar France, qui l'a ensuite remis au président du conseil départemental de la Somme. 	<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 
<p><u>Suivi de plusieurs autres sites engagés dans la démarche de labellisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Plaines de la Scarpe et de l'Escaut</i> ; <i>Marais poitevin</i> ; 5 sites Ramsar du département du Finistère : <i>Baie de Morlaix, Baie de Goulven, Rade de Brest, Baie d'Audierne, Tourbières des monts d'Arrée.</i> 	<p>14 VIE AQUATIQUE</p>  <p>15 VIE TERRESTRE</p> 

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

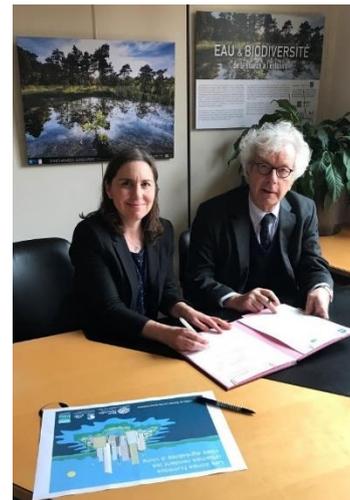
Le rapport d'activités concerne la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Représentation de Ramsar France

- Journée de lancement nationale de la JMZH à Rhinau (Bas-Rhin), sur le site Ramsar "Rhin supérieur / Oberrhein", plus de 100 participants pour cette journée consacrée à la dimension transfrontalière.
- Participation et intervention aux Universités de la biodiversité, organisées à Rochefort les 8 et 9 juin, par Madame Tuffnell, députée de Charente-Maritime.



Table-ronde lors de la journée de lancement de la JMZH © Région Grand Est



© AESN

- Signature d'une convention entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'association Ramsar France, le 31 janvier 2018.
- Rencontre inter-sites expérimentaux "Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides" le 15 février.
- Cérémonie d'inauguration de la réhabilitation du canal de Broue.
- Réunions du groupe Zones Humides Infos du 28 novembre, 9 février, 12 avril et 14 juin 2018.
- Présentation du réseau Ramsar français lors d'un séminaire dans le Parc naturel de la Haute-Sûre (Belgique) le 27 octobre par le secrétaire.
- Concours Général Agricole "Pratiques Agro-écologiques - Prairies et Parcours"
 - Participation de l'association Ramsar France aux comités nationaux d'organisation du 17 janvier, 23 mai et 26 septembre.
 - Remise du prix de la catégorie « zones humides » par le trésorier de l'association le 1^{er} mars 2018.
 - Distribution du guide de randonnée naturaliste dans les sites Ramsar aux lauréats.



Remise du prix zones humides au concours prairies fleuries © V.Boussou

Actions engagées par Ramsar France

Séminaire des gestionnaires de sites Ramsar 2017

- Cette 9^{ème} édition a eu lieu du 18 au 20 octobre 2017 à Labergement-Sainte-Marie dans le site Ramsar du Bassin du Drugeon (Doubs). Pendant 3 jours, 130 personnes étaient réunies autour du thème : *Partage des retours d'expérience sur les zones humides – De la restauration fonctionnelle à l'accueil du public.*
- Présence de la secrétaire générale de la convention de Ramsar, Martha Rojas-Urrego.
- Co-organisé avec le Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs et le pôle-relais Tourbières.



Participants du 9^{ème} séminaire à Labergement-Saint-Marie © B.Coïc

Plan national d'actions pour les milieux humides

- *Groupe National Milieux Humides*
Participation du président et de l'animatrice à la réunion annuelle le 18 décembre 2017.
- *Groupe Thématique Connaissances*
Participation aux réunions du 6 décembre 2017 et du 12 juillet 2018.
- *Groupe Thématique CESP*
Participation à la réunion du 25 octobre 2017.

Observatoire National de la Biodiversité

- Participation aux réunions thématiques "Milieux humides" du 10 janvier et du 13 septembre 2018.

COP13 Ramsar

- Participation aux réunions préparatoires du 6 mars et du 27 septembre 2018.



Discours de Mme Rojas-Urrego
© B.Coïc



رامسار اتفاقية الأراضي الرطبة
Ramsar Convention on Wetlands
الأراضي الرطبة من أجل مستقبل حضري مستدام
Wetlands for a Sustainable Urban Future

DUBAI . COP13 . 2018 . دبي

Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH)

- Depuis 2016, l'association Ramsar France est en charge de la coordination nationale de la JMZH, en partenariat avec l'AFB, les pôles-relais zones humides, la LPO et la SNPN.
- Organisation des 2 comités de pilotage.
- Co-organisation de la journée de lancement à Rhinau, avec la région Grand Est.
- Près de 650 animations ont eu lieu au niveau national, dont 25% sur les sites Ramsar.
- Les animations françaises représentent plus de 40% des animations mondiales.

Instances nationales

- **Comité national de la Biodiversité**
Participation aux réunions du 31 octobre, du 24 janvier et du 21 juin par le représentant de l'association, Luc Barbier.
- **Commission spécialisée n°2 "Stratégies nationales, engagements internationaux et européens de la France"**
Participation de l'animateur à la réunion du 24 septembre 2018.
- **Conférence des Aires protégées de l'AFB**
Participation du représentant de l'association, Thierry Lecomte aux réunions du 30 janvier, 29 mars, 22 mai et 19 septembre 2018.

Contribution au portail national sur les milieux humides

- Réalisation de 28 fiches sites Ramsar, sur la base du modèle proposé par le secrétariat de la convention suite à la COP12 en Uruguay.
- Recensement des centres d'information zones humides sur les sites Ramsar.
- Rédaction et mise en ligne d'actualités relatives à Ramsar en France et à l'international.

Journée mondiale des zones humides

2 février 2018



Des zones humides pour les villes de demain



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Étang du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines //

Surface : 5 300 ha
Date d'inscription : 2 février 2003
Coordonnées : 48°47'N 06°48'E

Résumé
De vaste étendue, ce site est remarquable par sa diversité de milieux humides et par sa richesse en espèces végétales et animales. C'est un site d'importance internationale pour la conservation de la biodiversité.

Importance internationale
Ce site est reconnu pour sa diversité de milieux humides et pour sa richesse en espèces végétales et animales. C'est un site d'importance internationale pour la conservation de la biodiversité.

Localisation générale
Le site est situé dans le département de la Moselle, en France, à proximité de la frontière allemande.

Services rendus par les zones humides
Les zones humides jouent un rôle crucial dans la régulation des crues, la purification de l'eau et la préservation de la biodiversité.

Facteurs défavorables
Le site est confronté à des pressions anthropiques telles que l'agriculture intensive et l'urbanisation, qui menacent sa biodiversité.

Gestion et conservation
Le site est géré par l'association Ramsar France, qui met en œuvre des mesures de conservation pour préserver sa valeur internationale.

Biodiversité
Le site abrite une grande variété d'espèces végétales et animales, dont de nombreuses espèces rares et menacées.

Quatre espèces représentatives du site

 HALIAEETUS PELAGICUS Aigle marin pélagique	 HIRUNDO LUNIFRONS Rousserolle à front blanc	 PSEUDIS KRIBIA Grenouille de Kribia
On trouve cet aigle marin en France, notamment dans le département de la Moselle. C'est une espèce rare et menacée.	Cette espèce est présente dans le site, notamment dans les zones humides. Elle est considérée comme une espèce d'intérêt patrimonial.	Cette grenouille est endémique à la France et est considérée comme une espèce d'intérêt patrimonial. Elle est présente dans les zones humides du site.

Gestion et conservation

Le site est géré par l'association Ramsar France, qui met en œuvre des mesures de conservation pour préserver sa valeur internationale.

Biodiversité

Le site abrite une grande variété d'espèces végétales et animales, dont de nombreuses espèces rares et menacées.

La Convention de Ramsar

La Convention de Ramsar est un traité international qui vise à protéger les zones humides d'importance internationale pour la conservation et l'utilisation durable de leurs ressources.

Exemple de la fiche site Ramsar de l'étang du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines

Labellisation des sites Ramsar « Marais de Sacy » et « Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre »

- L'association Ramsar France a suivi et soutenu la labellisation de ces sites.
- Le premier a été labellisé le 9 octobre 2017,
- Le second le 18 décembre 2017.
- Participation et intervention du président à la journée de labellisation organisée à Sacy-le-Grand le 2 décembre 2017.



Marais de Sacy © B.Coïc



Vallée de la Somme © CD80

Suivi des dossiers des sites potentiels

- Scarpe-Escout (échanges téléphoniques et mails, participation du président au comité de suivi du 5 février).
- Marais poitevin (échanges téléphoniques et mails, participation de l'animateur au groupe projet et au comité de suivi le 28 septembre).
- Finistère (échanges téléphoniques et mails, participation au Copil du 8 février et à la restitution de l'étude d'opportunité du 20 septembre).



Scarpe-Escout © PNRSE



Marais poitevin © PNRMP



Présentation de Ramsar auprès de sites intéressés

- Barthes de l'Adour le 23 février,
- Etangs de la Dombes le 28 mars,
- Brouage le 6 mars, 14 juin et 3 juillet.

Baie d'Audierne © CAMA 29

Conseils d'administration

Quatre conseils d'administration ont eu lieu entre le 1^{er} octobre 2017 et le 30 septembre 2018.

CA du 15 décembre 2017

- Bilan du séminaire 2017
- Signature des statuts validés lors de l'AG du 18 octobre 2017
- Nouvelle classification des adhésions
- Validation du DUERP

CA du 14 mars 2018

- Point trésorerie
- Evolution possible au sein de l'association
- Actions et répartition des conventions AFB et MTES 2017 et 2018
- Communication de l'association (fiches site, site internet, kakémonos)

CA du 21 juin 2018

- Plan biodiversité
- Séminaire en Lorraine
- Avancement des subventions 2018
- Avancement des outils de communication

CA du 25 septembre 2018

- Mission parlementaire
- Mise à jour du rapport Lethier
- Séminaire Ramsar en Lorraine
- Villes Ramsar et COP13
- Evolution de l'association
- Préparation de l'Assemblée Générale 2018
- Départ d'Aïcha Amezal
- Point sur les conventions et les financements de Ramsar France

Adhérents

En 2017, l'association Ramsar France a dénombré 125 adhérents, répartis comme suit : 19 personnes physiques, 106 personnes morales.

Catégorie de membres	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Personnes morales	34	49	77	75	106	102
Personnes physiques	14	20	21	20	19	17
TOTAL	48	69	98	95	125	119
Evolution		43,8	42,0	-3,1	31,6	-4,8

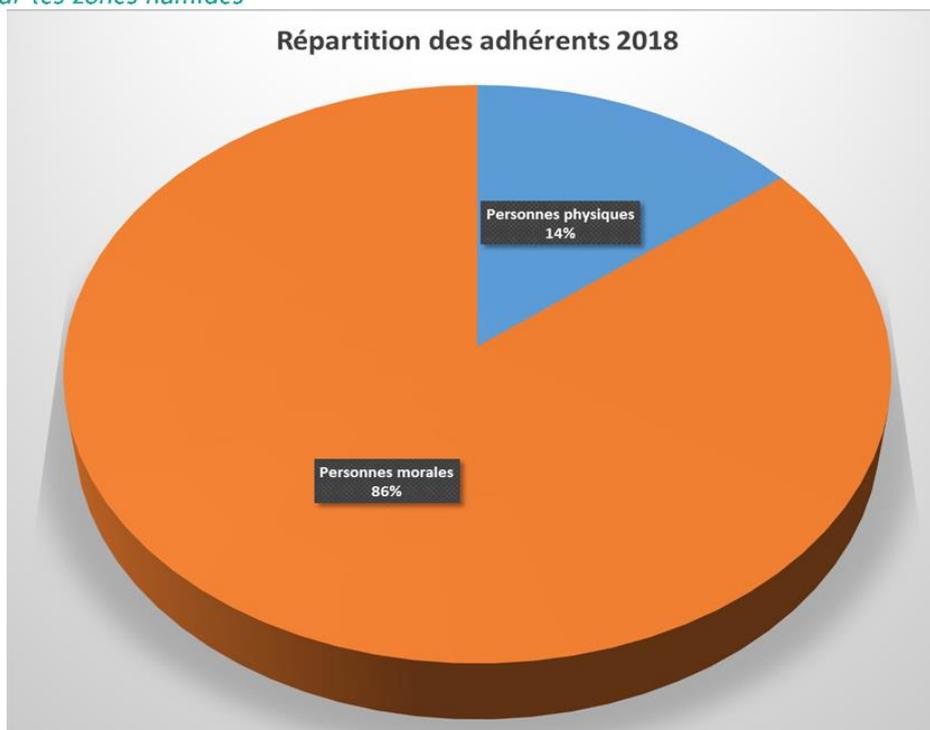
Adhésions par type de structure		
	Nombre	%
Communes	56	55
Associations	15	15
PNR	12	12
Autres syndicats mixtes	9	9
Etat et Etablissements publics	4	4
Communautés de communes	3	3
Conseils départementaux	3	3
TOTAL	102	100

La légère diminution du nombre d'adhérents est quasi-exclusivement due à des adhésions en retard en 2016, qui ont donc été comptabilisées sur l'exercice 2017.

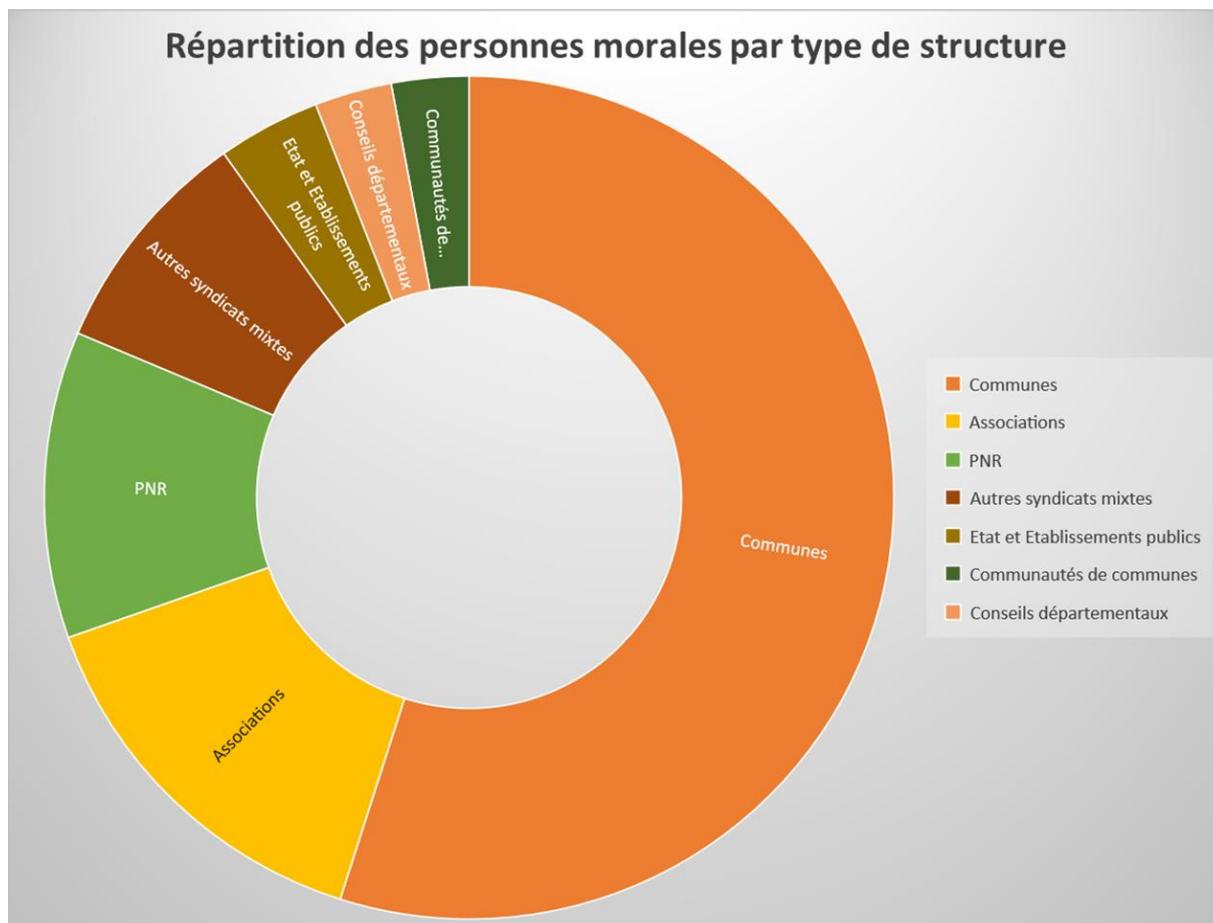
Il y a donc eu une « double adhésion » de ces structures en 2017. En 2018, le retour à la normale entraîne donc une diminution mathématique du nombre d'adhérents.

La répartition des adhérents est similaire aux années précédentes.

Répartition des adhérents 2018



Répartition des personnes morales par type de structure



Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER 2018

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. L'exercice considéré débute le **01/10/2017** et finit le **30/09/2018**. Il a une durée de **12** mois.

Compte de résultat 2018 Association Ramsar France				
Période du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018				
Dépenses			Recettes	
	Salaire	35 665	Subv. Agence de l'eau Rhin-Meuse	-26
	Charges sociales	15 788		
	Formation professionnelle	981	Subv. AFB	93333
	Location locaux	3 696	Subv. MTES	26250
	Frais séminaire Ramsar	10 000	Subv. Danone/Evian	10 000
	Frais journée lancement JMZH	10 344		
	Frais généraux (déplacement, fournitures, frais postaux et bancaires, etc.)	3 645	Adhésions et dons	6 230
	Communication	4 963		
			Transfert de charges d'exploitation	56
	Honoraires Cabinet Marc Brochut	1 141		
	Assurance	298		
	Dotation aux amortissements	443		
	TOTAL	86 964	TOTAL	135 843
	<i>Résultat financier</i>	272		
		49 151		

Le compte de résultat, affiche un total **produits** de **136 115€** et un total **charges** de **86 964€**, dégageant ainsi un **résultat** de **49 151 euros**.

Les produits ont augmenté par rapport à l'année précédente, suite au rattrapage d'une partie de la subvention AFB (4 mois), et à une subvention MTES plus élevée (réalisation d'un site internet).

Les charges ont légèrement augmenté, suite à l'action inverse d'une augmentation des frais de colloques (organisation de la journée de lancement de la JMZH) et d'une baisse des frais de déplacements (dus à des retards de paiement de subventions, donc à une diminution importante des frais de l'association).

Budget prévisionnel Association Ramsar France					
Période du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019					
Dépenses			Recettes		
	Salaire + Charges B.Coïc	52 500		Subv. MTES 2018 (25 000 € * 3/12mois)	6 250
	Salaire + Charges Salarié2 (9mois)	28 000			
				Subv. MTES 2019 (15 000 € * 9/12mois)	11 250
	Location locaux	3 770			
				Mécénat Danone/Evian	5 000
	Frais généraux (déplacements, fournitures, frais postaux etc.)	4 700		Mécénat Danone/Evian - Séminaire	5 000
	Frais généraux Salarié2	5 000			
				Subv. AFB 2018 (70 000 € * 6/12mois)	35 000
	Contribution séminaire Ramsar2018	10 000		Subv. AFB 2019 (70 000 € * 6/12mois)	35 000
	Contribution journée lancement JMZH	12 000			
				Adhésions	6 230
	Communication (fiches site)	2 500			
	Communication (kakémonos)	18 250			
	Honoraires Cabinet Marc Brochut	2 500			
				Report exercice N-1	49 150
	Formation professionnelle	2 000			
	Assurance	500			
	Frais bancaires	125			
	Provision pour imprévus	11 035			
	TOTAL	152 880		TOTAL	152 880

Les adhérents proposent, pour l'exercice à venir, d'intégrer les frais engagés par les administrateurs pour l'association Ramsar France (déplacement, temps passé), et qui ne sont aujourd'hui pas valorisés dans le rapport financier de la structure.

Le MTES indique par ailleurs qu'il souhaite augmenter sa contribution pour les années à venir, afin de pouvoir pérenniser un second poste pour l'association. Dans l'attente de la signature de la convention 2019 et des précisions chiffrées, les montants habituels ont été repris.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Association Ramsar France

c/o LPO – Fonderies Royales - CS 90263 – 17305 Rochefort Cedex – France
Tél. : 05 46 82 12 69 – Mail : ramsarfrance@gmail.com

Réélection du tiers sortant du conseil d'administration

Sont candidats au poste d'administrateur :

- Jérôme BIGNON (rééligible)
- Olivier HUBERT
- Rémi LUGLIA (rééligible)
- Geneviève MAGNON
- Alain SALVI

Aïcha AMEZAL et Daniel CREPIN ne se représentent pas, et un poste d'administrateur était vacant depuis la précédente Assemblée Générale. Cinq postes sont donc à pourvoir.

Résultats du vote à bulletin secret :

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins exprimés : 18

Nombre de bulletins nuls : 0

- Jérôme BIGNON 18 voix
- Olivier HUBERT 18 voix
- Rémi LUGLIA 18 voix
- Geneviève MAGNON 18 voix
- Alain SALVI 17 voix

Bureau :

Le bureau sera élu lors du prochain conseil d'administration.

Vote du montant des cotisations

Lors de la dernière Assemblée Générale, les adhérents ont missionné le conseil d'administration pour proposer une évolution du montant des cotisations.

L'objectif est d'augmenter la capacité d'autofinancement de l'association, au vu de l'évolution et de l'augmentation de ses missions. A titre d'information, le total des adhésions représente 4,5% du budget 2017-2018 et 4,1% du budget prévisionnel 2018-2019.

Les administrateurs ont donc fait la proposition suivante :

- 25€ : Personnes physiques
- 100€ : Associations, syndicats mixtes, petites communes (<10 000 hab.)
- 200€ : Communes (entre 10 000 hab. et 50 000 hab.), établissements publics
- 500€ : Communes (>50 000 hab.), communautés de communes, départements, régions, entreprises privées
- 1000€ : Communautés d'agglomération (>50 000 hab.), communautés urbaines (>450 000 hab.), métropoles.

Cette proposition a été soumise au vote des adhérents.

Résultats du vote à bulletin secret :

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins exprimés : 18

Nombre de bulletins nuls : 0

- | | |
|--------------------------------|---------|
| Favorable au nouveau montant | 17 voix |
| Défavorable au nouveau montant | 1 voix |

Prochains séminaires Ramsar

Le conseil départemental de la Somme s'est porté candidat pour accueillir le prochain séminaire des gestionnaires de sites Ramsar.

Ce département accueille sur son territoire deux sites Ramsar : la Baie de Somme, et les Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre.

Les dates exactes et le lieu du séminaire seront communiqués prochainement aux adhérents.

Pour le séminaire Ramsar 2020, toute structure intéressée peut contacter l'animateur Bastien Coïc : ramsarfrance@gmail.com

Administrateurs présents : Luc Barbier, Jérôme Bignon, Laurent Godé (représenté par Aurélie Toussaint), Thierry Lecomte, Rémi Luglia (représenté par Grégoire Macqueron), Régis Vianet.

Administrateurs excusés : Aïcha Amezal, Jean Jalbert, Yves Vérilhac.